REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1964 - N° 64 - 100 /PR.CH.

Décret portant nominations et promotions à titre étranger, dans l'Ordre National du Dahomey.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur la proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Santé Publique et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à titre étranger, pour prendre rang du 24 Décembre 1963 :

a) A la Dignité de Grand-Officier

MM. Raymond MARCELLIN, Ministre de la Santé Publique, et de la population de la République Française.

b) Au Grade d'Officier

André Jean VILLENEUVE, Préfet-Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé Publique et de la Population.

Léon GRUARD, Journaliste au Figaro

c) Au Grade de Chevalier

Madame Marie Thérèse GUINCHARD, Représentant la Radio Télévision Française

M. Jean Pierre LEROY, Représentant la Croix-Rouge Française.

Article 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964

S.M.APITHY

Ampliations :

PR.....?